

Direction Régionale Nord

Le Baudran – Bâtiment B
21-37, Rue de Stalingrad
94742 Arcueil cedex
Tél. : +33 (0)1 41 24 27 60
Fax : +33 (0)1 41 24 27 70/80
Siret : 444 523 526 00424 · RCS Créteil

COMPTE RENDU

DE : **OMNES** REF. : **OOS**
N°TEL : 01.41.24.27.96 DATE : 03/05/2011
E-MAIL : Olivann.omnes@sogreah.fr N/PAGES : 2

OBJET : ETUDE DU RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE A COURVILLE-SUR-EURE
COMPTE-RENDU DE REUNION N°2 – MARDI 3 MAI 2011
LIEU : SALLE PANNARD – 28190 COURVILLE-SUR-EURE
ORDRE DU JOUR : REUNION PUBLIQUE - PRESENTATION DE L'ETUDE

Etaient présents :

Organisme	Nom
SIAVE	M. POUCIN, Président
SIAVE	Mme REGRETTIER, technicienne rivière
Conseil Général d'Eure et Loir	M. LINARD
Direction Départementale des Territoires de l'Eure et Loir	Mme TROUILLARD
Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques	M. BOISSEAU
Fédération d'Eure et Loir pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	M. FETTER
Bureau d'étude SOGREAH	M. OMNES
Bureau d'étude BIOTOPE	M. PHILIPPE
Bureau d'études BIOTOPE	Mme BIHAIS

L'assemblée comptabilise 14 participants au total.

M. POUCIN, Président du Syndicat Mixte Intercommunale pour l'Aménagement de la Vallée de l'Eure (SIAVE), introduit la séance par un rappel du rôle du syndicat.

M. LINARD, technicien de la CATER d'Eure et Loir (Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières), poursuit la séance par la présentation du constat réalisé sur la qualité de l'eau des rivières dans le département d'Eure et Loir. D'une manière globale, cette qualité est moyenne. C'est aussi le cas de la rivière Eure à Courville-sur-Eure. Les paramètres responsables du mauvais état de cette masse d'eau sont les pollutions diffuses et l'état physique de la rivière (impact des ouvrages dans le cours d'eau et des travaux hydrauliques passés).

La parole est ensuite donnée aux bureaux d'études qui présentent le déroulement futur de l'étude sur le rétablissement de la continuité écologique à Courville-sur-Eure. La présentation effectuée est jointe au présent compte rendu.

La parole est ensuite donnée aux participants pour débats et questions. Il s'en suit les échanges suivants :

- Selon certains participants, la rivière connaît de conséquents problèmes d'envasement en amont du moulin de Saint-Pierre. Il semblerait que les ouvrages de ce moulin ne soient plus manœuvrés. Le propriétaire de ce moulin est absent. Aussi nous ne pouvons pas obtenir plus d'information à ce sujet. D'autres participants font la remarque que des phénomènes d'envasement sont aussi observés en amont du clapet de Lancey.
- M. JAULNEAU, Conseiller Général, informe que depuis la création du SIAVE (1995), 3 ouvrages mobiles ont été aménagés sur le cours d'eau, dont deux sur le territoire de Courville-sur-Eure : le clapet de la piscine et le clapet de Lancey. Les investissements pour ces ouvrages furent importants et ils ont été financés en partie par les mêmes partenaires publics qui financent aujourd'hui l'étude du rétablissement de la continuité écologique de l'Eure à Courville-sur-Eure. Une interrogation se pose sur le bienfondé de ces ouvrages : des erreurs ont-elles été commises par le passé ?

M. OMNES répond que l'objectif de ces ouvrages est de pallier au risque inondation de la commune et qu'en ce sens ils remplissent leur fonction. La réglementation ayant évolué depuis leur création, ces ouvrages nécessitent aujourd'hui d'être optimisés afin que la continuité écologique soit assurée sur le cours d'eau.

- Une personne de l'assemblée affirme que depuis peu, les écoulements dans le « vrai » lit de l'Eure sont limités. Il s'en suit un débat sur la localisation exacte du bras naturel du cours d'eau. M. OMNES rappelle qu'un des objectifs de l'étude est de répondre à cette interrogation, notamment à travers la mise en place du modèle hydraulique. En l'état actuel, l'analyse des cartes anciennes ne permet pas de clarifier ce point.
- Une autre personne de l'assemblée rappelle que d'importantes extractions de granulats ont été réalisées par le passé sur le cours d'eau au droit du lieu-dit « la ménagerie ». Depuis les écoulements sont perturbés.
- M. PEPIN, adjoint à l'Urbanisme de la commune de Courville-sur-Eure, informe M. OMNES de l'existence à la mairie de documents anciens relatifs à une crue historique. Les cotes indiquées dans ces documents sont utilisées par la commune comme référence pour ses projets d'urbanisation. M. OMNES prendra rendez-vous avec la personne en charge de l'urbanisme à la mairie de Courville afin d'avoir accès à ces informations.
- Mme MARCHAL, propriétaire du Moulin de la ville, transmet à M. OMNES des photocopies de cartes anciennes de la commune.
- M. VINCENT, Président de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Courville-sur-Eure, transmet à M. OMNES un dossier contenant des cartes anciennes de la commune.

Il est à noter qu'un seul propriétaire de moulin a participé à cette réunion publique. M. OMNES rappelle la nécessité de l'implication de ces propriétaires pour le bon déroulement de l'étude. Une prise de contact individuelle sera effectuée auprès d'eux pour diagnostiquer les ouvrages hydrauliques et réaliser les levés topographiques utiles à la poursuite de l'étude. Les rendez-vous se feront en compagnie de la technicienne du SIAVE.